

FOURNITURES COMMUNES AUX CE1et CE2

Rentrée : jeudi 1 septembre 2022

- 1 porte-vues 80 pages
- 2 pochettes à rabat
- CE2- 1 règle plate **rigide** plastique de 30 cm (règle souple interdite)
- CE1 - 1 règle plate **rigide** plastique de 20 cm (règle souple interdite)
- 1 boîte de crayons de couleurs, des feutres
- 1 petite équerre
- 1 compas simple **de bonne qualité sans porte-crayon**
- de la colle
- 1 taille-crayon avec réservoir
- crayons à papier gomme
- 1 surligneur
- 1 paire de ciseaux (bout arrondi, bonne qualité)
- 1 agenda avec coins détachables
- 1 ardoise blanche avec 10 feutres effaçables et un chiffon
- stylos bleus, verts, rouges

Ce matériel doit être marqué au nom de l'élève.

Merci de veiller tout au long de l'année à ce que votre enfant ait tout le temps toutes ses affaires en bon état à sa disposition à l'école.

Les troussees doivent être complètes tous les jours de l'année, et pas seulement le jour de la rentrée.

Les livres scolaires prêtés aux enfants doivent être couverts et étiquetés au nom de l'enfant.

Merci de veiller à ce qu'ils ne soient pas dégradés.

Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé.

Chaque enseignant en début d'année pourra demander un complément de fourniture.